



# Date de depart en vacances

Par **Jeoric**, le **30/01/2009** à **18:39**

Je travaille par roulement semaine +un WE sur deux.J'ai 2 jours de vacances à prendre avant fin mai. Mon employeur m'impose:  
1/ de partir un lundi après un WE travaillé.  
2/ de prendre du lundi matin au dimanche soir suivant, les jours en + de mes 2 jours acquis étant pris sur mes droits de l'année à venir par anticipation.  
A-t-il le droit de m'imposer ces deux conditions

Par **Visiteur**, le **30/01/2009** à **19:02**

BONSOIR !!!  
vous n'auriez rien oublié dans votre message  
????  
d'après vous ? qui est susceptible de vous répondre ?  
un robot ? raté !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!